

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 12 janvier 2026 désignant l'opération de restructuration ouvrant droit aux dispositifs d'accompagnement des agents de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne dans le cadre de la réorganisation du service logement et construction durables

NOR : INTH2535435A

Le ministre de l'intérieur, la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et la ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le chapitre II du titre IV de son livre IV ;

Vu le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 modifié instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 modifié relatif aux dispositifs indemnитaires d'accompagnement dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 relatif aux mesures d'accompagnement des restructurations d'un service de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 instituant une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle au sein de la fonction publique d'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les montants de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris en application de l'article 2 du décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 instituant une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle au sein de la fonction publique d'Etat ;

Vu l'avis du comité social d'administration de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne en date du 16 octobre 2025,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La restructuration du service « logement et construction durables » au sein de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne constitue une opération de restructuration de service au sens du décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 susvisé.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 susvisé, cette opération de restructuration ouvre droit, pour chaque emploi et fonctions concernés, aux dispositifs indemnitaires et d'accompagnement énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

**Art. 2.** – Les fonctionnaires, concernés par l'opération de restructuration mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et dont les postes sont identifiés en annexe, peuvent bénéficier :

1<sup>o</sup> De la prime de restructuration de service et l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint prévues par le décret du 17 avril 2008 susvisé ;

2<sup>o</sup> De l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle prévue par le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 susvisé.

**Art. 3.** – Le bénéfice des dispositions prévues à l'article 2 est ouvert à compter du lendemain de la publication de l'arrêté et jusqu'au 31 décembre 2026.

**Art. 4.** – Le secrétaire général du ministère de l'intérieur et le secrétaire général du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 janvier 2026.

*Le ministre de l'intérieur,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le secrétaire général,  
H. MOUTOUH*

*La ministre de l'aménagement du territoire  
et de la décentralisation,*

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjointe à la directrice  
des ressources humaines,*

C. TRANCHANT

*La ministre de l'action  
et des comptes publics,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice de la synthèse statutaire,  
des politiques territoriales  
et des partenariats,*

H. MARTIN

## ANNEXE

### LISTE DES POSTES CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION DE RESTRUCTURATION DU SERVICE LOGEMENT ET CONSTRUCTION DURABLES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-GARONNE

| Intitulé des postes avant la réorganisation  | Service de rattachement avant la réorganisation  |
|--|--|
| Chargé de mission « copropriété » (catégorie A)  | Pôle bâtiments durables et accessibilités  |
| Chargé de mission « lutte contre l'habitat indigne » (catégorie A)                                   | Pôle bâtiments durables et accessibilités  |
| Cheffe d'unité habitat privé et lutte contre l'habitat indigne (catégorie A)                         | Unité habitat privé et lutte contre l'habitat indigne du pôle bâtiments durables et accessibilités |
| Adjoint au chef d'unité – lutte contre l'habitat indigne (catégorie B)                               | Unité habitat privé et lutte contre l'habitat indigne du pôle bâtiments durables et accessibilités |
| Chargé d'opération lutte contre l'habitat indigne (catégorie B)                                      | Unité habitat privé et lutte contre l'habitat indigne du pôle bâtiments durables et accessibilités |
| Instructeur habitat privé (catégorie B)  | Unité habitat privé et lutte contre l'habitat indigne du pôle bâtiments durables et accessibilités |
| Instructeur habitat privé (catégorie B)  | Unité habitat privé et lutte contre l'habitat indigne du pôle bâtiments durables et accessibilités |
| Chef d'unité logement public (catégorie B)   | Unité de logement public du pôle renouvellement urbain et programmation logement public            |
| Chargé de mission programmation et prospectives (catégorie B)  | Unité de logement public du pôle renouvellement urbain et programmation logement public            |
| Chargé d'opérations logement public/ référente « PSLA » (catégorie B)                                | Unité de logement public du pôle renouvellement urbain et programmation logement public            |
| Chargé d'opérations logement public/ référent opérations complexes (catégorie B)                     | Unité de logement public du pôle renouvellement urbain et programmation logement public            |
| Chargé de l'instruction du conventionnement APL (catégorie B)  | Unité de logement public du pôle renouvellement urbain et programmation logement public            |
| Chargé de mission logement public : accompagnement territorial et conventionnement APL (catégorie B) | Unité de logement public du pôle renouvellement urbain et programmation logement public            |
| Chargé d'opération financières / logement public (catégorie C)                                       | Unité de logement public du pôle renouvellement urbain et programmation logement public            |